



RETRAITES

Une nouvelle génération de contrats d'assurance-vie

Ces produits d'épargne retraite garantissent un revenu minimum, qui sera réévalué périodiquement si les marchés d'actions sont performants. Sans bloquer le capital.

tard (ou même immédiatement, dans certains contrats). Si la sicav affiche de bonnes performances, ce revenu sera revalorisé périodiquement. « *Durant cette période, le client reste libre de retirer son capital s'il souhaite, par exemple, le réinvestir autrement. Et, en cas de décès, il le transmet à ses proches* », souligne Francis Dubosc, chez AG2R La Mondiale.

Lorsque sonne l'heure de verser le revenu promis, l'assureur puise d'abord dans le capital placé sur le contrat, qui diminue progressivement (le souscripteur peut faire d'autres retraits, mais cela réduit le revenu versé). Et quand ce capital est épuisé ? « *L'assureur continue à verser le même revenu, car il a prévu dès le départ une rente viagère, qui prend le relais. Mais, dès ce moment, il n'est plus possible de faire des retraits ou d'espérer transmettre un capital* », explique Christophe Eberlé, président d'Optimind. Le revers de la médaille ? Pour couvrir le risque de krach boursier, et financer la rente viagère, les assureurs prélèvent chaque année sur le contrat



Préparer sa retraite en investissant en Bourse ? Les Français y sont réticents, mais les assureurs espèrent les faire changer d'avis grâce à des contrats d'assurance-vie assortis de garanties financières. Quelques établissements proposent déjà ces nouveaux produits retraite : Axa, Allianz, AG2R La Mondiale et, depuis mai dernier, LCL Banque privée. L'idée ? Le client place un capital (30 000, 50 000 euros minimum) sur une sicav investie en partie en Bourse. Mais l'assureur s'engage, même si les marchés d'actions s'effondrent, à lui servir à vie un revenu minimum à partir d'une date donnée, par exemple dix ou quinze ans plus

des frais techniques élevés : jusqu'à 1,90 % par an sur le contrat Terre Avenir 2 d'AG2R La Mondiale par exemple. Ils s'ajoutent aux frais de gestion habituels de l'assurance-vie (0,96 % sur ce même contrat). Une sévère ponction sur l'épargne.

4.500
EUROS DE
REVENU ANNUEL
GARANTIS À VIE
POUR UN
VERSEMENT DE
100 000 EUROS
SUR LE CONTRAT
D'AG2R
LA MONDIALE.

■ ANNE BODESCOT